



## DEMANDE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES GREFFIERS  
DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

*Session du 7 février 2023*

### Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Écrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation

### ÉPREUVE ÉCRITE ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures ; coefficient 4

L'épreuve écrite d'admissibilité comporte une ou plusieurs mises en situations professionnelles portant sur la procédure civile et prud'homale ou la procédure pénale, au choix du candidat après communication des sujets.

### ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Votre nom de naissance :

\_\_\_\_\_

Votre nom d'usage :

\_\_\_\_\_

Votre prénom :

\_\_\_\_\_

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

\_\_\_\_\_

Votre date de naissance \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance \_\_\_\_\_

N° département \_\_\_\_\_

DOM-COM ou pays étranger \_\_\_\_\_

### NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ?     oui     non

Si non, précisez votre nationalité :

\_\_\_\_\_

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ?     oui     non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de l'épreuve écrite soit au **mardi 7 février 2023**.

### COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

Rue, avenue... : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Vous pouvez préciser :

- Vos coordonnées téléphoniques

Domicile : \_\_\_\_\_

Travail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

- Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_

### SITUATION PERSONNELLE

Etes-vous travailleur handicapé ?  oui     non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ?  oui     non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandi, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le lundi 16 janvier 2023.**

### SITUATION ADMINISTRATIVE

Adjoint administratif du ministère de la justice relevant :

- de la direction des services judiciaires,
- de la direction de l'administration pénitentiaire,
- de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse,
- du secrétariat général,
- autre (précisez) : .....

Quel est votre grade actuel ?

\_\_\_\_\_

Quel est votre emploi actuel ?

\_\_\_\_\_

Dans quel service/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

\_\_\_\_\_

Précisez l'adresse de ce(cette) service/établissement/juridiction :

Rue, avenue... : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

**Attention :** les candidats à cet examen professionnel doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

**L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.**

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses qualités personnelles, ses motivations et ses aptitudes à exercer les fonctions de greffier. Pour conduire cet entretien qui débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à l'environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que des situations pratiques.

Le dossier R.A.E.P. est établi préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'admission.

**En cas d'admissibilité**, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le vendredi 21 avril 2023**, date impérative, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 – Pôle recrutements  
13 Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01**

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ?  oui  non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?  BAC, ...  BAC + 2  
 BAC +3  BAC +4  BAC +5 et plus  
 BEP, CAP, BEPC  Dérogation de diplôme (3 enfants)  
 Commission de recevabilité (demande d'équivalence)  Autre : .....

#### CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite :

- Cour d'appel d'Agen
- Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Cour d'appel d'Amiens
- Cour d'appel d'Angers
- Cour d'appel de Basse-Terre
- Cour d'appel de Bastia
- Cour d'appel de Besançon
- Cour d'appel de Bordeaux
- Cour d'appel de Bourges
- Cour d'appel de Caen
- Cour d'appel de Cayenne
- Cour d'appel de Chambéry
- Cour d'appel de Colmar
- Cour d'appel de Dijon
- Cour d'appel de Douai
- Cour d'appel de Fort-de-France
- Cour d'appel de Grenoble
- Cour d'appel de Limoges
- Cour d'appel de Lyon
- Cour d'appel de Metz
- Cour d'appel de Montpellier
- Cour d'appel de Nancy

- Cour d'appel de Nîmes
- Cour d'appel de Nouméa
- Cour d'appel de Orléans
- Cour d'appel de Papeete
- Cour d'appel de Paris
- Cour d'appel de Pau
- Cour d'appel de Poitiers
- Cour d'appel de Reims
- Cour d'appel de Rennes
- Cour d'appel de Riom
- Cour d'appel de Rouen
- Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion
- Chambre d'appel Mamoudzou
- Cour d'appel de Toulouse
- Cour d'appel de Versailles
- Tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION**

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le vendredi 6 janvier 2023**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 – Pôle recrutements  
13 Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
**Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :**